

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST DONNÉ AUX PERSONNES
INTÉRESSÉES**

QUE Le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire tenue le 21 avril 2023 le **règlement no 633-4** modifiant le règlement du plan d'urbanisme no 633 et le **règlement no 634-20** modifiant le règlement de zonage no 634. Ces règlements sont entrés en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à savoir :

Adoption des projets de règlements	21 avril 2023
Consultation publique	14 avril 2023
Adoption des seconds projets de règlements	31 mai 2023
Avis public pour personnes habiles à voter	07 juin 2023
Adoption des règlements	16 juin 2023
Certificat de conformité de la MRC	16 août 2023
Entrée en vigueur	16 août 2023

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard ce 8^e jour de novembre 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de l'avis ci-dessus, le 8 novembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité, et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Accès*, édition du 8 novembre 2023, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 novembre 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier